



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 120319

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les salons dits de massage. En effet, des masseurs-kinésithérapeutes, notamment, et de nombreux concitoyens ont fait part de leurs inquiétudes aux pouvoirs publics face au développement de ce type de salon dans lesquels des jeunes gens se livreraient à la prostitution. En effet, un récent rapport estime que près de 40 000 étudiants se prostitueraient afin de financer leurs études. Une grande partie de cette prostitution serait pratiquée dans des salons de massage où ces prostitué(e)s occasionnel(le)s travaillent en total anonymat. Sans racolage sur la voie publique, il est difficile d'identifier et de sanctionner les responsables de ce type de salons. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si des réflexions sont actuellement menées afin d'enrayer ce phénomène.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120319

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2585